



8 février 2018

## **Gestion des intempéries : La CGT accuse la direction d'incompétence, d'irresponsabilité et d'inconscience !**

### **Une direction incompétente qui ne pense qu'à sa production**

Mardi 6 février, alors que dès le début d'après-midi, la Préfecture de Police avait informé la direction que les poids lourds ne pourraient plus rouler et qu'il fallait anticiper les déplacements des automobilistes (voir ci-contre), la direction a continué à faire travailler l'équipe 22 le plus longtemps possible.

Ce n'est qu'à 18h15, c'est-à-dire au dernier moment que la direction a convoqué un CE extraordinaire pour informer les syndicats.

### **Les élus CGT ont exigé sans délai un départ anticipé avec l'organisation d'un système de co-voiturage et le prêt de véhicules pour les salariés les plus éloignés.**

La direction n'a finalement laissé partir les salariés de la 22 qu'à 19h15 au lieu de 20h09 ! Autant dire que le mal était fait.

Elle ne sait pas préoccupée comment allait repartir les salariés qui habitent le plus loin comme ceux de Dreux ou d'Evreux. UNE HONTE !

Heureusement la solidarité ouvrière a pallié l'incompétence et la soif de production de la direction. Des salariés pris au piège sans possibilité de rentrer chez eux ont pu se faire héberger en urgence pour ne pas rester dehors.

### **Une direction irresponsable et inconsciente**

Alors que la région Ile de France était déjà paralysée par la neige, et contrairement à Renault Flins, la direction a refusé d'annuler l'équipe de nuit.

La raison est toujours la même : il faut assurer la production et sortir les voitures. Preuve que les discours de la direction sur la sécurité sont bidons !

La direction a fait prendre des risques énormes aux salariés alors que le ministère de l'intérieur conseillait aux automobilistes de ne pas prendre leur voiture.

Beaucoup de salariés sont arrivés très en retard, vers minuit ou 1h du matin. 30 % d'entre eux ont dû faire demi-tour ou sont restés bloqués chez eux.

Tout ça pour tourner au ralenti avec des dizaines de voitures sorties sans pare choc ou directement en retouche. LAMENTABLE !

### **Une direction qui méprise les salariés**

Au CE extraordinaire de mercredi 7 février, la CGT a revendiqué :

- Le paiement d'un préjudice pour les salariés de la 22 qui n'ont pas pu rentrer chez eux
- Que les salariés de la Nuit qui n'ont pas pu se rendre au travail soient payés.

**Refus de la direction. Par contre une avalanche de H+ et de samedis obligatoires et gratuits !**

**Face à autant de mépris et d'irresponsabilité,  
la CGT appelle les salariés à la solidarité et à l'action  
pour se faire respecter et faire valoir leurs droits**

## Voilà l'arrêté de la Préfecture de Police paru mardi 6 février dès 13h.

La direction savait parfaitement qu'il fallait anticiper les départs des salariés de la 22. La direction a préféré continuer à faire sa production au mépris des consignes de sécurité élémentaires !



**Ce jeudi 8 février au matin, la Préfecture de Police appelle les automobilistes à ne pas prendre leur voiture à cause du verglas.**

**Cela n'a pas empêché la direction de faire travailler l'équipe de nuit dans la nuit de mercredi à jeudi.**

**Pour la direction, les consignes élémentaires de prudence de la Préfecture ne s'appliquent aux salariés de PSA Poissy**

### **La direction pris en flagrant délit de mensonges à la presse !**

(Extrait d'un article de presse de Auto-actu).

**Pour la direction, il y a eu départ anticipé et les salariés de l'équipe de Nuit voulaient venir travailler.**

**Comment peut-on mentir à ce point ?**

**78actu** PSA Poissy et les intempéries : coup de gueule de la CGT

Selon la direction du site de production PSA de Poissy, quand l'équipe de l'après-midi a pris sa tournée, les restrictions de circulation mises en place par la Préfecture d'Île de France en raison des conditions climatiques exceptionnelles, n'étaient pas connues.

« La situation climatique s'est dégradée dans l'après-midi et c'est vers 18 h que la direction a été informée par les compagnies de transport de bus de personnel que celles-ci n'assureraient pas le trajet retour de l'équipe de l'après-midi mardi 6 février dans la soirée. »

La Direction estime avoir réagi aussitôt. « Les salariés concernés de l'équipe de l'après-midi ont été libérés avant la fin de l'horaire pour faciliter leur retour. » La direction précise qu'elle a organisé le covoiturage « y compris entre les différents secteurs de l'usine ».

« Au final, une seule personne est restée sur le site et la direction l'a fait héberger à l'infirmerie. »

Quant au maintien de l'équipe de nuit, la direction répond : « Nous l'avons maintenue car beaucoup de salariés étaient déjà sur la route. Une fois arrivés, beaucoup ont souhaité travailler. »

Thomas Richardson78actu